

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 23 octobre 2023**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE GEMAPI 2023**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 octobre 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 13 octobre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, Mme Josette CUTANDA, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILLOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO.

Procurations

Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Anthony GARCIA, M. Jean-Marc ISURE à M. José MARTINEZ, Mme Martine LABEUR à Mme Christine DEBEAUCE, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. Claude CARCELLER.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;*

*VU la délibération n° 3057 du 12 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 du budget annexe GEMAPI ;*

*VU la délibération n° 3219 du 19 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023 du budget annexe GEMAPI ;*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;*

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe GEMAPI 2023 au sein des chapitres 012 et 70 de la section de fonctionnement,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Chapitre 012 « Charges de personnel » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 6411 pour un montant de 25.000 € concernant le recrutement réalisé.
- Chapitre 731 « fiscalité locale » : il est proposé de procéder à l'augmentation de 25.000 € sur le compte 73136 afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver la décision modificative n°1 avec une augmentation de 25.000 € des crédits de la section de fonctionnement en dépenses et recettes du budget annexe GEMAPI 2023.

Transmission au Représentant de l'État N° 3300  
Publication le 24 octobre 2023  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 24 octobre 2023  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231023-14118-BF-1-1  
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

<b>RAPPORT</b>		<b>COMPÉTENCE</b>
<i>Rapporteur :</i>		
<b>BUDGET ANNEXE GEMAPI 2023</b>		
<b>DECISION MODIFICATIVE N°1</b>		
Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
731-73136 « Fiscalité locale - GEMAPI »		+ 25.000,00 €
012- 6411 « Charges de personnel »	+ 25.000,00 €	
Total	25.000,00 €	25.000,00 €